



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
28 mars 2024  
Français  
Original : anglais

### Lettre datée du 26 mars 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution [2682 \(2023\)](#), par laquelle le Conseil de sécurité m'a prié de mener et de lui présenter un examen stratégique indépendant de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Le Conseil a recensé les tâches ci-après : a) procéder à une évaluation des menaces qui pèsent actuellement sur la paix et la sécurité de l'Iraq et s'assurer que les tâches et les priorités confiées à la MANUI sont toujours pertinentes ; b) formuler des recommandations visant à optimiser le mandat, la structure et les effectifs de la Mission ; c) évaluer les possibilités d'aider le Gouvernement iraquien à renforcer une coopération régionale efficace sur les questions décrites au paragraphe 2 b) iv) de la résolution.

En octobre 2023, j'ai chargé Volker Perthes de mener l'examen stratégique indépendant. Dans le cadre de cet examen, M. Perthes a tenu de vastes consultations avec le Gouvernement iraquien, le Gouvernement de la Région du Kurdistan, les partis politiques, les représentants des minorités, la société civile, y compris des organisations représentant les femmes et les jeunes, les membres du Conseil de sécurité et d'autres partenaires internationaux, des experts indépendants, des entités des Nations Unies et le Gouvernement koweïtien, conformément au paragraphe 4 de la résolution [2107 \(2013\)](#).

Je joins à la présente, pour qu'il soit porté à l'attention du Conseil de sécurité, le rapport établi par M. Perthes (voir annexe), que je remercie d'avoir mené l'examen.

Je remercie également le Gouvernement fédéral iraquien, le Gouvernement de la Région du Kurdistan, les représentants politiques, la société civile et tous les interlocuteurs et partenaires internationaux de leur collaboration et de leurs contributions tout au long de cet exercice. Je remercie en outre le personnel des Nations Unies en Iraq de son engagement et de ses efforts en faveur du pays et de sa population.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

L'Organisation des Nations Unies se tient prête à collaborer avec le Conseil de sécurité et le Gouvernement iraquien, selon que de besoin, à l'application des recommandations et de toute décision du Conseil concernant le mandat de la MANUI.

(Signé) António Guterres



## Annexe

## Rapport sur l'examen stratégique indépendant de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

### Table des matières

	<i>Page</i>
Résumé . . . . .	3
I. Introduction . . . . .	8
II. La situation en Iraq, vingt ans après la création de la Mission . . . . .	10
A. Historique . . . . .	10
B. Menaces pesant actuellement sur la paix et la sécurité de l'Iraq . . . . .	13
C. Autres obstacles actuels à la stabilité de l'Iraq . . . . .	14
III. Maintien de la pertinence des tâches et des priorités de la Mission . . . . .	17
A. Évolution du mandat . . . . .	17
B. Maintien de la pertinence des tâches et des priorités de la Mission . . . . .	19
IV. Comment optimiser le mandat, la structure et les effectifs de la Mission . . . . .	22
A. Tâches prescrites et transition à terme . . . . .	22
B. Possibilités de coopération régionale . . . . .	28
C. Structure et effectifs de la Mission . . . . .	28
V. Conclusion . . . . .	29

## Résumé

Depuis la création de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) en 2003, l'Iraq a connu des années de violence, d'incertitude et de changements structurels. Aujourd'hui, c'est une nation souveraine dotée d'institutions étatiques opérationnelles et d'un système politique consociationnel qui s'appuie sur des processus politiques pluralistes. Les figures de la société et les dirigeants politiques du pays acceptent l'idée que les principes fondamentaux de la démocratie, de la bonne gouvernance et des droits humains doivent être respectés dans le nouvel Iraq.

On craint toutefois un recul des progrès accomplis jusqu'à présent. Ces préoccupations sont alimentées par les événements qui ont suivi les élections en 2022 et par la crainte que le système politique actuel puisse être dominé par un seul groupe. Certains craignent que la nouvelle escalade dans la région ne marque un recul des progrès réalisés dans le pays. Néanmoins, les Iraquiens espèrent que l'ambitieux programme de réforme interne et de coopération régionale du Premier Ministre Mohammed Shia' Al-Sudani sera couronné de succès.

La MANUI a largement contribué à la paix et à la sécurité de l'Iraq. Naturellement, les avis divergent concernant la pertinence actuelle et future de la Mission, notamment au sein de l'éventail politique et de la société iraquienne.

### **Menaces pesant actuellement sur la paix et la sécurité de l'Iraq**

Les menaces pesant sur la paix et la sécurité de l'Iraq ont évolué à mesure que les gouvernements successifs ont avancé dans la mise en place d'institutions étatiques fonctionnelles. Le pays se trouve dans une région marquée par l'instabilité, à laquelle il a parfois lui-même contribué.

Après avoir pris connaissance de divers points de vue, analyses et évaluations, et vu les réalités sur le terrain dans plusieurs parties de l'Iraq, je suis parvenu à la conclusion qu'à l'heure actuelle, la stabilité du pays était menacée principalement par trois phénomènes : a) la fragilité des institutions ; b) la prolifération des acteurs armés ; c) l'émergence possible d'un nouveau Daech ou d'autres formes de terrorisme et d'extrémisme violent. Ces menaces sont exacerbées par les incertitudes qui planent quant aux répercussions sur l'Iraq de l'escalade actuelle dans la région.

Le système politique iraquien s'est révélé, du moins au cours des 18 derniers mois, de plus en plus capable de gérer les crises avec moins de violence. Les relations complexes au sein des groupes confessionnels et ethniques et entre eux sont gérées par des institutions formelles et informelles. Malgré des pressions croissantes, les organisations de la société civile continuent de fonctionner.

Des craintes subsistent néanmoins quant au fait que les institutions qui régissent les processus politiques et socioéconomiques du pays sont encore fragiles. Des représentants des petites communautés, ainsi que des acteurs politiques qui se disent extérieurs à la politique ethno-confessionnelle, craignent que les institutions, dans leur forme actuelle, ne soient pas en mesure de garantir la stabilité du pays.

Des inquiétudes persistent quant au fait que le système consociationnel de partage du pouvoir, que la communauté internationale a aidé à mettre en place en Iraq, pourrait également compromettre la démocratie et la bonne gouvernance. Les postes au gouvernement sont répartis entre les représentants de communautés définies selon des lignes ethniques ou confessionnelles, tandis que les pouvoirs de décision reviennent principalement aux partis du cadre de coordination chiite, bloc politique qui détient actuellement la majorité parlementaire. La règle d'attribution des postes

au sein du gouvernement et des services publics sur la base de l'appartenance ethnique et confessionnelle (*muhassassa*) est accusée d'enraciner le clientélisme politique et limite sans doute l'application du principe de responsabilité.

La plupart des Iraquiens se félicitent aujourd'hui de l'état de paix relative. Parallèlement, le fait que l'État n'ait pas le monopole de la violence légitime sur l'ensemble du territoire va à l'encontre de la conception traditionnelle d'un élément clef de la stabilité intérieure. Nombre des groupes armés font partie de l'architecture de sécurité de l'État, mais seraient davantage fidèles à certaines personnalités politiques ou à des groupes politiques donnés. Les mesures de réforme du secteur de la sécurité ne touchent pas tous les acteurs de la sécurité en Iraq. Cette situation représente une menace importante pour la stabilité du pays.

Daech ne contrôle plus de territoire, mais conserve des cellules actives dans tout l'Iraq et mène des attaques terroristes sporadiques. Il est peu probable que le groupe réapparaisse sous sa forme passée, mais les causes profondes de l'extrémisme violent subsistent et continuent de menacer la paix et la sécurité du pays. L'une d'elles est la situation non réglée de milliers d'Iraquiens ayant des liens réels ou supposés avec Daech, et de leur famille, en République arabe syrienne et en Iraq. Le fait que la plupart des personnes disparues ou détenues soient des Arabes sunnites risque d'alimenter le ressentiment au sein de cette communauté. La crise persistante des déplacements, qui touche les sunnites et d'autres communautés, en particulier dans les provinces de Babel, Kirkouk et Ninive, aggrave cette menace.

D'autres problèmes recensés dans le passé comme constituant des menaces pour la paix et la sécurité de l'Iraq peuvent encore présenter des risques pour la stabilité s'ils ne sont pas dûment pris en considération. Il est peu probable qu'à eux seuls ils menacent la paix et la sécurité du pays à court voire à moyen terme, mais ils peuvent amplifier des conflits déclenchés par d'autres causes. Il s'agit notamment de ce que je désignerai dans le présent rapport par l'expression « affaires en suspens », notamment les relations entre Bagdad et Erbil ou la révision de la Constitution, ainsi que les activités d'acteurs armés extérieurs en Iraq et les facteurs structurels émergents, tels que la viabilité du modèle économique actuel et l'impact des changements climatiques.

### **Pertinence de la Mission**

La MANUI porte assistance à l'Iraq depuis 2003. Son mandat a évolué : si à l'origine, il portait essentiellement sur l'aide humanitaire, la reconstruction et le rétablissement des institutions de l'État, il est maintenant axé sur la médiation des conflits internes, les droits humains et la réconciliation, la rédaction et la révision de la Constitution, les problèmes régionaux et l'assistance électorale. Depuis 2007, le mandat de la Mission a été étendu et est établi sur la base des demandes formulées chaque année par le Gouvernement iraquien. Plusieurs tentatives ont été faites pour adapter le mandat et le dispositif de la Mission. La dernière évaluation indépendante date de 2017.

La MANUI fait partie intégrante de la scène politique iraquienne. Les interlocuteurs au Gouvernement, sur la scène politique, dans le domaine de la sécurité et au sein de la société civile continuent de souligner l'importance de l'assistance apportée par la Mission dans le domaine électoral, ainsi qu'en ce qui concerne la communication entre les différents groupes pour réduire les divisions politiques, confessionnelles, sociales, géopolitiques et géographiques. Les parties kurdes et les représentants des sunnites et des communautés plus petites n'ont pas encore pleinement confiance dans le système politique du pays. Ils continuent de demander la présence d'une entité extérieure garantissant leurs droits et, dans certains cas, leur sécurité, et voient en la MANUI cette présence internationale tierce et neutre. De plus,

un certain nombre de problèmes à moyen et à long terme qui sont communs aux domaines de la politique et du développement bénéficient des activités de sensibilisation et de l'appui d'un ou une haut(e) fonctionnaire des Nations Unies (notamment la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq). Les activités de renforcement des capacités et de défense des droits humains menées par la Mission restent très sollicitées de part et d'autre. En outre, la Mission continue de gérer la logistique qui permet que soient menées la plupart des activités du reste du système des Nations Unies en Iraq.

Lors de ma visite en Iraq, le Premier Ministre et son équipe ont fait savoir à l'équipe chargée de l'examen stratégique indépendamment qu'ils appréciaient le rôle joué par la MANUI. Toutefois, la situation se stabilisant progressivement en Iraq, ils ont conclu que la Mission devrait achever ses travaux d'ici le 31 mai 2026. Le Gouvernement iraquien entend réaménager ses relations avec le système des Nations Unies afin de collaborer sur les questions de développement et les questions humanitaires directement avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Ce travail devrait être coordonné par l'équipe de pays des Nations Unies en Iraq, et non par une mission mandatée par le Conseil de sécurité. Dans ces conditions, le Gouvernement a demandé que le mandat de la MANUI soit réduit aux questions humanitaires et de développement à partir du 31 mai 2024, et que les tâches résiduelles soient ensuite confiées à l'équipe de pays des Nations Unies en Iraq à partir du 31 mai 2025.

Compte tenu des menaces et des problèmes qui touchent actuellement la paix et la sécurité de l'Iraq, j'ai conclu que les fonctions politiques essentielles de la MANUI, notamment ses activités de bons offices et de plaidoyer, restaient d'actualité. Ses activités de renforcement des capacités dans les domaines de l'assistance électorale, des droits humains et des questions transversales prioritaires des Nations Unies demeurent également pertinentes. Elles répondent à des besoins à long terme et devraient rester pertinentes après la transition de la Mission. Elles devraient donc être progressivement transférées à l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre d'une reconfiguration globale de la présence des Nations Unies en Iraq. Dans l'ensemble, la MANUI, dans sa forme actuelle, semble trop vaste. Son mandat, ses priorités, ses activités, sa structure et son personnel doivent être rationalisés afin de correspondre aux réalités dans le pays.

### **Résumé des recommandations visant à optimiser le mandat, la structure et les effectifs de la Mission**

Aucune mission politique des Nations Unies ne devrait rester éternellement dans un pays. La présence prolongée d'une tierce partie peut décourager les solutions locales et l'appropriation nationale. Les « affaires en suspens » recensées dans le présent rapport peuvent demander des décennies pour être menées à bien. On ne saurait s'en servir pour justifier une « présence éternelle » de la MANUI.

Compte tenu de la fragilité des institutions iraquiennes et de l'instabilité de l'environnement géopolitique, je pense que le Gouvernement iraquien devrait être capable d'assumer la responsabilité de consolider et de représenter la pluralité des voix iraquiennes sur la question de la poursuite de l'assistance des Nations Unies dans la sphère politique.

Je recommande donc que la MANUI commence à transférer ses tâches aux institutions nationales et à l'équipe de pays des Nations Unies de manière responsable, ordonnée et progressive, dans un délai convenu. À mon avis, la période de deux ans retenue par le Gouvernement pour le retrait de la Mission peut constituer un délai suffisant pour réaliser de nouveaux progrès et, ainsi, rassurer les éléments les plus sceptiques de la société et du monde politique iraquiens en leur montrant que

le retrait, à terme, de la Mission ne conduira pas à un recul des acquis démocratiques et ne menacera pas la paix et la sécurité.

Cela fait 20 ans que la Mission est présente en Iraq ; il est donc normal que de nombreux acteurs du monde politique et de la société civile du pays voient en elle une garantie de l'exercice en toute sécurité de leurs droits et libertés. Certains ne voudront probablement jamais que la MANUI s'en aille, mais des indicateurs de réussite donnés, établis à partir du programme de l'actuel Gouvernement iraquien, pourraient les convaincre qu'une transition responsable et ordonnée de la Mission ne menacerait pas l'inclusivité du système politique et les réalisations en matière de renforcement des institutions et d'édification de l'État accomplies depuis que l'Iraq a recouvré sa souveraineté.

La prochaine série d'élections législatives dont les résultats seront largement acceptés et la formation pacifique du gouvernement qui s'ensuivra pourraient constituer un indicateur important. D'autres pourraient porter sur le fonctionnement d'institutions crédibles pour le dialogue et le règlement des différends. On pourrait créer de telles institutions ou renforcer celles existantes dans différents domaines, parmi lesquels : la situation à Sinjar, les débats sur ce que l'on appelait autrefois les frontières intérieures contestées, le dialogue Erbil-Bagdad, le dialogue Erbil-Souleïmaniyé, le dialogue entre le Gouvernement fédéral et les provinces, les initiatives de dialogue impliquant d'autres communautés et les initiatives de dialogue entre la société civile et les autorités. Une autre série d'indicateurs pourrait concerner la mise en place de mécanismes efficaces et indépendants de défense des droits humains et l'assurance d'une présence continue des Nations Unies dans le domaine des droits humains après la transition de la MANUI, l'adoption d'une loi sur le pétrole et le gaz qui garantisse une répartition équitable des revenus entre les régions et les provinces (qui fait l'objet de débats depuis longtemps), et une révision de la Constitution.

Au cours de la période de transition, qui commencera le 31 mai 2024, on pourra, pour rationaliser les priorités de la Mission :

- a) renforcer le partenariat entre le Gouvernement et la MANUI en vue de transférer progressivement le rôle de tierce partie joué par la Mission à des institutions nationales. Des efforts conjoints dans ce domaine pourraient contribuer à rassurer les groupes minoritaires, ainsi que les femmes, les jeunes et les organisations politiques et de la société civile non confessionnelles ;
- b) préparer le transfert des capacités dans le domaine des élections, des droits humains et de l'information publique et le transfert des capacités thématiques transversales de la MANUI à l'équipe de pays des Nations Unies ;
- c) continuer de promouvoir les efforts faits par le Gouvernement dans les domaines de la lutte contre la corruption, de la réforme du secteur de la sécurité, des changements climatiques et de la gestion de l'eau.

Si cette approche est acceptable, il est vivement conseillé que l'ONU et le Gouvernement conviennent d'un plan de réalisation de la transition de la MANUI et d'un mécanisme conjoint chargé de superviser cette transition. Ce plan pourrait servir à identifier les institutions nationales et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies qui s'acquitteront des tâches résiduelles de la Mission. On trouvera au chapitre IV des propositions formulées à l'intention du Conseil de sécurité qui pourraient être utiles pour rationaliser le mandat de la MANUI.

En ce qui concerne la coopération régionale, la MANUI devrait continuer de promouvoir le dialogue et être disponible pour soutenir les initiatives iraquiennes visant à renforcer l'intégration dans la région. Parallèlement, les perspectives de

coopération régionale ont augmenté, de même que la volonté des acteurs irakiens et d'autres acteurs régionaux de les exploiter. Compte tenu de l'importance de la coopération régionale pour la paix et la sécurité en Iraq et dans l'ensemble de la région du Golfe, l'ONU pourrait investir des moyens spécifiques pour appuyer les initiatives de coopération régionale, notamment créer un bureau régional.

Le Conseil de sécurité devra décider de la manière de continuer de soutenir les aspects résiduels du dossier Iraq-Koweït après la transition de la MANUI. Il pourra déléguer ces fonctions au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, créer une nouvelle structure de l'ONU chargée du dossier ou confier cette tâche à un bureau régional pour la région du Golfe, si un tel bureau devait être créé.

Le Conseil de sécurité pourra également envisager de réduire la fréquence des rapports du Secrétaire général à deux fois par an pendant la période de transition. Des intervalles plus longs entre les rapports pourraient permettre une meilleure analyse des progrès réalisés.

Avec l'examen stratégique indépendant, c'est la première fois que le Conseil de sécurité demande au Secrétaire général de mettre à l'épreuve son mandat concernant l'Iraq face aux menaces qui pèsent actuellement sur la paix et la sécurité du pays. Mes recommandations se situent donc au niveau stratégique. Une fois qu'un accord sera trouvé à ce niveau, la structure exacte et les effectifs pourront être précisés à l'aide d'évaluations techniques.

Dans l'intervalle, il convient que la MANUI signale les progrès réalisés en entamant des consultations avec le Gouvernement irakien et l'équipe de pays des Nations Unies sur le transfert de ses tâches résiduelles. En l'absence de formule objective permettant de déterminer le nombre de membres du personnel des services organiques nécessaires pour appuyer les tâches d'une mission politique telle que la MANUI, je recommande que la Mission, en plus de signaler les progrès accomplis, entame une réduction progressive, mais importante, de son empreinte.

Volker **Perthes**

## I. Introduction

1. Faisant suite à une demande d'évaluation indépendante de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) émanant du Gouvernement iraquien, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de mener et de lui présenter, au plus tard le 31 mars 2024, un examen stratégique indépendant de la MANUI.

2. Dans sa résolution [2682 \(2023\)](#), adoptée le 30 mai 2023, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de mener l'examen en consultation avec le Gouvernement iraquien, outre les organismes des Nations Unies, les États Membres, les organisations régionales, les experts indépendants et la société civile, ainsi qu'avec le Gouvernement koweïtien, conformément au paragraphe 4 de la résolution [2107 \(2013\)](#), notamment de : a) procéder à une évaluation des menaces qui pèsent actuellement sur la paix et la sécurité de l'Iraq et s'assurer que les tâches et les priorités confiées à la MANUI sont toujours pertinentes ; b) formuler des recommandations visant à optimiser le mandat, la structure et les effectifs de la Mission ; c) procéder à une évaluation des possibilités d'aider le Gouvernement iraquien à renforcer une coopération régionale efficace sur les questions décrites au paragraphe 2 b) iv) de la résolution.

3. Avant l'examen, le Conseil de sécurité avait demandé au Secrétaire général, dans sa résolution [2367 \(2017\)](#), de procéder à une évaluation externe indépendante de la structure et des effectifs de la Mission, des ressources qui lui étaient allouées, de ses priorités et des domaines où elle jouissait d'avantages comparatifs et de synergies avec d'autres entités des Nations Unies, afin qu'elle et l'équipe de pays des Nations Unies soient à même de s'acquitter des tâches qui leur avaient été prescrites de la manière la plus appropriée et la plus efficace possible. Le Secrétariat de l'ONU a réalisé deux autres évaluations, en 2012 et 2015, touchant à des questions liées à la pertinence de la MANUI et à l'évolution des besoins en Iraq.

4. Le 13 octobre 2023, le Secrétaire général a annoncé sa nomination comme chef de l'équipe chargée de l'examen stratégique indépendant, au rang de Secrétaire général adjoint. Shuhrat Sulaymanov a été choisi comme expert hors classe pour m'aider. L'équipe d'examen a été constituée à New York le 16 octobre. L'examen s'est déroulé dans un contexte de crise majeure et d'escalade prolongée au Moyen-Orient, qui a eu des répercussions sur l'Iraq.

5. Après un examen sur dossier des documents pertinents, l'équipe d'examen a tenu quelque 250 réunions (rencontres individuelles et réunions de groupe). Du 16 au 27 octobre 2023, elle a examiné à New York ce que l'on attendait de l'examen et le contexte dans lequel il aurait lieu avec des fonctionnaires de haut rang de l'ONU et des experts en la matière, ainsi qu'avec la Mission permanente de l'Iraq, les membres du Conseil de sécurité et des représentants des États de la région. Un débat à ce sujet a eu lieu avec les représentants du Koweït qui s'étaient rendus à New York depuis Koweït pour tenir des consultations avec l'équipe d'examen.

6. Du 6 au 27 novembre, l'équipe d'examen s'est rendue en Iraq pour consulter le Gouvernement iraquien, les dirigeants de la région du Kurdistan d'Iraq, les chefs des partis et des coalitions politiques, les gouverneurs et les maires, les membres de la société civile, les ambassadeurs des membres du Conseil de sécurité, les représentants diplomatiques des pays voisins ainsi que les chefs et le personnel des entités des Nations Unies en poste en Iraq. Six sessions thématiques interorganisations des Nations Unies ont été organisées sur des questions politiques, régionales et des questions liées à la sécurité, aux droits humains, à la protection, au développement, aux changements climatiques et à la coordination. Outre Bagdad, des réunions avec

les homologues irakiens et le personnel des Nations Unies ont eu lieu à Erbil, Souleïmaniyé, Mossoul, Kirkouk, Ramadi et Bassora.

7. Entre décembre 2023 et février 2024, l'équipe d'examen s'est entretenue avec d'éminents experts internationaux sur la situation en Iraq et au Moyen-Orient. D'autres experts en la matière, dont d'anciens fonctionnaires de rang supérieur des Nations Unies, ont été consultés tout au long de l'examen. Des débats avec les dirigeants de l'Iraq, de hauts fonctionnaires irakiens et des représentants des États Membres se sont également tenus au cours de la période examinée.

8. Les interlocuteurs ont échangé leurs points de vue sur les questions examinées dans le cadre de l'examen stratégique indépendant. En ce qui concerne les menaces pesant actuellement sur la paix et la sécurité de l'Iraq, les avis divergeaient : pour certains, le Gouvernement n'avait plus besoin de l'assistance des Nations Unies pour gouverner le pays, gérer le processus politique démocratique et entretenir des relations amicales avec ses voisins, tandis que, pour d'autres, le système politique risquait un retour en arrière et la sécurité restait un défi pour les Irakiens et les pays voisins. Pour d'autres encore, ces difficultés étaient normales pour de nombreux pays qui n'accueillaient pas de mission des Nations Unies mandatée par le Conseil de sécurité. Beaucoup ont dénoncé les risques et les menaces créés ou exacerbés par l'escalade récente au Moyen-Orient et la manière dont cela pourrait ralentir les progrès en Iraq.

9. Les avis étaient tout aussi partagés concernant la pertinence de la MANUI. Pour certains, la Mission était comme une tierce partie dont la présence importante garantissait, pour les citoyens, les acteurs politiques et les membres de la société civile irakiens, l'exercice en toute sécurité de leurs droits et libertés politiques. D'autres ont qualifié la MANUI de voix importante de la communauté internationale capable d'appeler l'attention des autorités de Bagdad, d'Erbil et d'ailleurs en Iraq sur des problèmes politiques, socioéconomiques et de droits humains sensibles et cruciaux. D'autres ont estimé que le mandat politique de la Mission en ce moment historique créait des légitimités parallèles dans le pays et étouffait l'évolution des mécanismes locaux de règlement des conflits et de réconciliation.

10. De nombreux interlocuteurs ont fait observer que le système politique irakien actuel avait réussi à remédier aux menaces existentielles tout en préservant la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays. Tous les interlocuteurs ont souligné le rôle important joué par la MANUI au cours des 20 dernières années, qui ont été mouvementées. Aujourd'hui, l'Iraq joue à nouveau un rôle de plus en plus actif dans la région et aspire à contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Tous ont exprimé leur confiance dans la direction donnée par le Premier Ministre, Mohammed Shia' Al-Sudani.

11. L'examen sur dossier des documents pertinents et la tenue d'entretiens de qualité ont constitué la principale source d'information et d'analyse du présent rapport, mais l'équipe d'examen s'est également appuyée sur le cadre analytique des opérations de paix fourni par le Secrétaire général dans sa note d'orientation intitulée « Nouvel Agenda pour la paix ». Une attention particulière a été accordée à la dimension géopolitique des menaces pesant sur la paix et la sécurité de l'Iraq, ainsi qu'à la nécessité pour les nations souveraines de s'acquitter de leur responsabilité d'instaurer des relations de confiance avec leurs voisins et au sein de leur propre population, de prévenir les conflits et la violence et de régler pacifiquement les conflits lorsqu'ils surviennent.

## II. La situation en Iraq, vingt ans après la création de la Mission

### A. Historique

12. Depuis la création de la MANUI en 2003, l'Iraq a connu des années de violence, d'incertitude et de changements structurels. Les Nations Unies sont à ses côtés depuis le début, et de nombreux membres du personnel des Nations Unies ont perdu la vie au service du peuple iraquien.

13. Il convient de mentionner quelques étapes clefs afin d'établir le contexte et une base analytique claire pour l'examen stratégique indépendant. Créée en mai 2003, l'Autorité provisoire de la Coalition a été chargée d'exercer les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire en Iraq à la suite de l'opération militaire menée par les États-Unis d'Amérique qui a entraîné la destitution de Saddam Hussein. Le 28 juin 2004, un gouvernement intérimaire a été mis en place. L'Autorité provisoire de la Coalition a été dissoute et, en octobre 2005, une nouvelle Constitution a été adoptée. Les premières élections législatives sous la nouvelle Constitution ont eu lieu en décembre 2005, et quatre autres se sont tenues depuis. En 2006, l'Iraq a basculé dans des années de violences politiques et confessionnelles. Les gouvernements successifs ont réussi à contenir et à régler de multiples problèmes dans les domaines de la politique et de la sécurité, de manière de plus en plus indépendante, tandis que le système politique continuait d'évoluer.

14. Avec le rétablissement d'une stabilité relative, les unités de combat des États-Unis se sont retirées en 2011. En 2014, l'émergence de Daech est devenue pour l'Iraq l'épreuve suivante à surmonter. À son apogée, Daech contrôlait environ un tiers du territoire iraquien, y compris des infrastructures clefs. La crise a déplacé plusieurs millions d'Iraqiens, dont environ 1,1 million ne sont toujours pas rentrés chez eux. Le Gouvernement actuel a déclaré que la crise du déplacement devrait être réglée d'ici la mi-2024. Daech a commis des crimes odieux qui ont été condamnés dans le monde entier. Le groupe a notamment mis au point et utilisé des armes chimiques. La coalition internationale contre l'EIL dirigée par les États-Unis a été créée en septembre 2014 pour aider l'armée iraquienne et les forces kurdes peshmergas qui luttent contre Daech en Iraq et en République arabe syrienne. Parallèlement, à la suite d'une fatwa lancée par le grand ayatollah Ali al-Sistani, les Forces de mobilisation populaire ont été établies en Iraq pour protéger le pays contre Daech.

15. La défaite militaire de Daech à la fin de 2017 a fait naître plusieurs nouvelles tendances, dont on ignore encore les effets à long terme sur la paix et la sécurité de l'Iraq. Les vestiges de Daech sont passés dans la clandestinité, menant quelques rares attaques terroristes. Des milliers d'hommes, pour la plupart sunnites, ayant des liens réels ou supposés avec Daech ont été arrêtés. La famille, y compris les enfants, d'éléments de Daech est toujours dans l'incertitude, dans des camps en République arabe syrienne ou dans des programmes de réintégration en Iraq. Les groupes paramilitaires confessionnels et fondés sur l'appartenance ethnique se sont renforcés. Ils étaient organisés sous l'égide des Forces de mobilisation populaire, qui sont reconnues comme une branche de l'appareil de sécurité de l'État depuis 2016. Selon certaines statistiques, le nombre de membres des Forces de mobilisation populaire pourrait dépasser celui des membres de l'armée iraquienne.

16. La présence de troupes étrangères en Iraq a également évolué. Les forces américaines jouent aujourd'hui un rôle essentiellement consultatif et un rôle d'appui dans le cadre de la Coalition mondiale contre Daech avec des effectifs et des capacités bien moindres qu'entre 2003 et 2011. Les appels au départ de ces forces se sont multipliés après l'assassinat à Bagdad du chef du Corps des gardiens de la révolution

islamique, Qassem Suleimani, et du chef adjoint des Forces de mobilisation populaire, Abou Mehdi el-Mouhandis, en 2020. La récente crise au Moyen-Orient a bouleversé le cessez-le-feu informel qui était en place entre la Coalition et les factions irakiennes depuis mai 2022, et les appels au départ des forces américaines se sont de nouveau multipliés, parallèlement à une spirale de représailles en boucle entre l'armée américaine et les factions irakiennes. Les forces militaires turques ont renforcé leur présence et leur action unilatérale contre le Parti des travailleurs du Kurdistan dans certaines parties du nord de l'Iraq. La Türkiye a invoqué le droit de légitime défense prévu par l'Article 51 de la Charte des Nations Unies pour justifier ses activités militaires en Iraq. Ce dernier a protesté contre les frappes turques et demandé le départ des forces turques.

17. En novembre 2023, lorsque l'équipe d'examen s'est rendue en Iraq, le pays était relativement sûr et pluraliste. Un système de gouvernement fédéral était en place. Depuis 2005, des passations de pouvoir à l'issue d'élections ont lieu régulièrement. Les dirigeants politiques irakiens s'accordaient généralement à penser que les élections et la formation d'un gouvernement qui en découlait étaient un moyen de participer à la gestion du pays. Des mécanismes formels et informels de règlement des conflits étaient en place et la région du Kurdistan d'Iraq était autonome dans de nombreux domaines de la gouvernance et de la sécurité. Par ailleurs, l'équipe d'examen a pu tenir des débats ouverts et francs avec des organisations de la société civile.

18. Le fait même que l'équipe d'examen ait pu rencontrer librement différents groupes politiques, de sécurité et de la société civile dans de nombreuses régions de l'Iraq et que tous les interlocuteurs se soient exprimés sans contrainte apparente témoigne des acquis démocratiques. Des chantiers étaient visibles dans tout le pays, promettant des emplois et une amélioration des services. Dans l'ensemble, les irakiens semblaient plus préoccupés par les perspectives économiques et l'amélioration de leurs conditions de vie que par la crainte d'être victimes de violence armée et de ne pas pouvoir subvenir aux besoins fondamentaux de leur famille.

19. En même temps, la situation observée par l'équipe d'examen n'était en place que depuis 18 mois environ. Les souvenirs de la violence armée étaient encore frais dans les mémoires. Des informations faisant état d'activités armées sporadiques, même si elles concernent maintenant des zones plus éloignées des agglomérations, ont continué à apparaître dans les fils d'actualité. Il a été dit que l'espace réservé aux activités de la société civile se rétrécissait, y compris dans la région du Kurdistan d'Iraq.

20. Le Gouvernement irakien ne contrôle pas tous les acteurs militaires et de la sécurité actifs dans le pays. L'Iraq est également devenu, involontairement, l'hôte de groupes militants étrangers tels que le Parti des travailleurs du Kurdistan, qui maintient des bases opérationnelles dans le nord de l'Iraq échappant au contrôle du Gouvernement fédéral et du Gouvernement de la région du Kurdistan. En outre, le Gouvernement irakien rencontre des difficultés pour ce qui est d'assurer un commandement et un contrôle sur les Forces de mobilisation populaire et les peshmergas, malgré le statut juridique de celles-ci.

21. La politique de l'Iraq d'aujourd'hui est régie par des accords consociationnels de partage du pouvoir<sup>1</sup>. Les faiblesses de tels accords sont faciles à repérer. L'espace politique du pays a été décrit comme polarisé et fragmenté. Nombreux sont ceux qui craignent que les accords n'étouffent la démocratie et la bonne gouvernance.

---

<sup>1</sup> Le consociationalisme désigne un système politique dans lequel le gouvernement compte des représentants de toutes les communautés ethniques et/ou confessionnelles selon une formule implicite ou explicite de partage du pouvoir.

Le système semble toutefois être généralement accepté par une grande majorité d'acteurs politiques, car il permet de garantir que toutes les composantes de la population pluraliste du pays sur les plans ethnique et confessionnel sont représentées dans les structures de gouvernance.

22. Le système politique actuel en Iraq a montré qu'il était capable de gérer les crises intérieures et extérieures. À plusieurs reprises, les moyens employés pour gérer ces crises ont été considérés comme répressifs, du moins par une partie des intervenants du monde politique et de la société. Trois crises politiques majeures ont éclaté et ont été gérées par le système depuis la défaite de Daech en décembre 2017 : a) les manifestations de 2019 et leur répression violente, qui a conduit à des élections anticipées en 2021 ; b) la formation interminable du gouvernement, qui a conduit au retrait du Mouvement sadriste de la Chambre des députés en 2021-2022 ; c) plus récemment, en novembre 2023, la destitution du Président sunnite de la Chambre des députés, Mohamed Al-Halbousi, à la suite d'un arrêt de la Cour suprême fédérale. Il reste à savoir si la dernière crise se règlera sur le plan politique. Certains ont dit à l'équipe d'examen qu'ils craignaient que le prochain président de la Chambre des députés – fonction réservée à la composante sunnite – ne soit choisi par les partis politiques chiites dominants plutôt que par les sunnites eux-mêmes par l'intermédiaire de leurs membres à la Chambre des députés ou du parti Taqaddoum d'Halbousi. Cela témoigne de l'impression de déséquilibre et d'injustice frappant le système politique.

23. Comme l'a constaté l'équipe d'examen, le Premier Ministre bénéficie d'un large soutien de la part de toutes les composantes de la société iraquienne. Son gouvernement s'est lancé dans un ambitieux programme de réformes internes et de coopération régionale. Des élections aux conseils de province ont eu lieu le 18 décembre 2023. Il s'agit des premières depuis avril 2013 et des premières dans la province de Kirkouk depuis 2003. Au moment de l'établissement de la version définitive du présent rapport, à la mi-février, de nouveaux gouverneurs avaient été élus dans la plupart des provinces pour la première fois depuis la dissolution des conseils provinciaux en 2019. Le système politique iraquien a franchi cette nouvelle épreuve avec succès. En outre, la hausse des revenus du pétrole a permis au Gouvernement actuel d'adopter un budget d'environ 150 milliards de dollars par an pour la période 2023-2025. Ce résultat est considéré comme une avancée politique majeure et devrait permettre une planification et une exécution plus fiables des projets de services et de développement.

24. Le Gouvernement iraquien a fait des efforts visibles pour positionner le pays comme un acteur régional actif et constructif. Le lancement de la Conférence de Bagdad pour la coopération et le partenariat en 2021 ainsi que la contribution de l'Iraq à la facilitation des récentes initiatives de réconciliation, notamment entre la République islamique d'Iran et l'Arabie saoudite, témoignent du retour du pays sur la scène régionale. Le 27 mai 2023, le Gouvernement iraquien a lancé le projet de route du développement, nouveau projet d'infrastructure de transport qui relierait les pays du Conseil de coopération du Golfe à la Türkiye et à l'Europe en passant par l'Iraq. Un cadre trilatéral faisant intervenir l'Égypte, la Jordanie et l'Iraq a vu le jour. La tenue de la vingt-cinquième Coupe du Golfe des Nations à Bassora en janvier 2023 a symbolisé le retour de l'Iraq dans l'espace social commun de la région. Le pays participe de plus en plus au programme mondial de lutte contre les changements climatiques. Parallèlement, ses voisins restent préoccupés par les potentielles ambitions territoriales de certaines forces politiques en Iraq, comme en témoignent les réactions face à l'arrêt rendu par la Cour suprême fédérale en septembre 2023 sur la situation de Khor Abdallah et la poursuite des incidents touchant la sécurité des frontières.

25. Au moment de l'établissement de la version définitive du présent rapport, les attaques de factions iraqiennes contre les forces de la coalition et les contre-attaques qualifiées de représailles par les États-Unis se poursuivaient. Fin janvier 2024, les pourparlers ont repris entre les autorités iraqiennes et les États-Unis sous l'égide de la Commission militaire supérieure Iraq-États-Unis sur l'avenir de la coalition et les futures relations militaires bilatérales entre l'Iraq et les États-Unis. On craint que l'escalade régionale qui se poursuit ait des répercussions négatives sur les réalisations iraqiennes en matière d'édification de l'État et de sécurité intérieure.

## **B. Menaces pesant actuellement sur la paix et la sécurité de l'Iraq**

26. Les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité de l'Iraq recensées ces dernières années dans les résolutions du Conseil de sécurité et les rapports du Secrétaire général restent en grande partie d'actualité. L'équipe d'examen a analysé les menaces et autres problèmes dans le contexte des réalisations de l'Iraq. Dans l'Iraq d'aujourd'hui, on ne peut pas considérer que toute remise en cause des processus sociaux ou politiques constitue une menace pour la paix et la sécurité du pays. Les menaces et les problèmes existants ne présentent pas tous le même risque de se concrétiser, et tous ceux qui se matérialisent ne portent pas atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du pays.

27. Certaines menaces contre la paix et la stabilité qui pourraient être fatales dans d'autres contextes nationaux peuvent en fait être des sources de stabilité, même temporaire, en Iraq. Par exemple, l'État central ne contrôle pas, ou pas complètement, les Forces de mobilisation populaire et les peshmerga, mais ces deux forces ont sans aucun doute empêché une résurgence de Daech. D'autres problèmes liés au système sociopolitique et aux relations avec les pays voisins pourraient, s'ils ne sont pas réglés et en fonction d'autres facteurs contextuels, devenir des menaces pour la stabilité nationale et régionale.

28. Après avoir pris connaissance de divers points de vue, analyses et évaluations, et vu les réalités sur le terrain dans plusieurs régions de l'Iraq, je suis parvenu à la conclusion que la stabilité du pays aujourd'hui était menacée essentiellement par trois phénomènes : a) la fragilité des institutions ; b) la prolifération des acteurs armés ; c) l'émergence possible d'un nouveau Daech ou d'autres formes de terrorisme et d'extrémisme violent. Ces menaces sont exacerbées par l'escalade régionale qui se poursuit.

### **Fragilité des institutions**

29. Les institutions publiques iraqiennes ont réussi à surmonter des crises existentielles ces dernières années, comme indiqué *supra* au paragraphe 22, mais les groupes non dominants et les acteurs de la société civile ne sont pas encore totalement convaincus qu'elles ne s'effondreront pas ou ne serviront pas uniquement certaines parties de la société iraqienne et de la sphère politique. Les représentants de la coalition au pouvoir sont conscients de la fragilité de certaines institutions. Si des efforts ne sont pas constamment déployés au niveau national pour consolider les institutions de l'État et les pratiques démocratiques, la fragilité réelle et perçue des institutions nationales ou infranationales pourrait devenir une grave menace pour la paix et la sécurité de l'Iraq. Le retrait du Mouvement sadriste de la Chambre des députés, le boycottage des élections législatives de 2021 par des partis politiques plus petits, la réponse violente aux manifestations de 2019 contre le manque de services, la corruption et les politiques sectaires, l'invocation de textes de loi datant de « l'ère de Saddam » dans les décisions de justice, la poursuite de l'attribution des emplois publics sur la base de l'appartenance ethnique et confessionnelle (*muhasassa*) et la

révocation du Président sunnite de la Chambre des députés, même si elle découle d'une décision de justice, sont autant d'éléments considérés par les Iraquiens comme des signes de fragilité persistante, voire aggravée, souvent due à des préjugés institutionnels au sein du système.

### **Prolifération des acteurs armés**

30. Bien que la plupart des Iraquiens aient connu une paix relative au cours des dernières années, le fait que l'État ne possède pas le monopole de la violence légitime sur l'ensemble du territoire est préoccupant et va à l'encontre de la conception traditionnelle des éléments nécessaires à la stabilité et la sécurité intérieures. Les mesures de réforme du secteur de la sécurité en cours ne visent pas tous les acteurs de la sécurité en Iraq et ne concernent pas ceux qui sont couverts par un cadre global. Cette situation représente une menace importante pour la stabilité du pays.

### **Émergence d'un nouveau Daech**

31. Daech ne contrôle plus de territoire, mais maintient des cellules actives dans tout l'Iraq et mène des attaques terroristes sporadiques. Le problème est aggravé par la situation non réglée de milliers de familles iraqiennes associées à Daech qui se trouvent dans des camps en République arabe syrienne, ainsi que par les difficultés liées à la gestion de leur retour et de leur réintégration en Iraq. Des dizaines de milliers d'Iraquiens soupçonnés d'avoir des liens avec Daech sont toujours en détention en Iraq ou portés disparus. La communauté sunnite est la plus touchée. On ne peut ignorer le risque qu'un ressentiment persistant ou renouvelé engendre de nouvelles formes d'extrémisme violent.

32. La crise concernant les déplacements et les personnes portées disparues est liée à cette menace. Certaines communautés ont été déplacées plusieurs fois. Différents groupes sont impliqués dans des efforts réels ou supposés faits pour modifier la démographie locale dans des zones d'importance stratégique pour certaines communautés confessionnelles et ethniques. Les exemples les plus notables sont la zone de Sinjar, dans la province de Ninive, et la région de Jourf el-Sakhr/Jourf el-Nasr dans la province de Babel, ainsi que d'autres localités dans les provinces de Ninive et de Kirkouk où les différends concernant les frontières internes sont depuis de nombreuses années une source de tension entre les communautés et entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan. Les communautés minoritaires, en particulier dans les provinces de Ninive et de Kirkouk, continuent de subir les effets de changements démographiques parfois involontaires.

## **C. Autres obstacles actuels à la stabilité de l'Iraq**

33. D'autres problèmes recensés dans les résolutions du Conseil de sécurité et les rapports du Secrétaire général comme des menaces contre la paix et la sécurité peuvent encore présenter des risques pour la stabilité de l'Iraq s'ils ne sont pas pris en compte. Il est peu probable qu'à eux seuls ils menacent la paix et la sécurité du pays à court voire à moyen terme, mais ils peuvent amplifier des conflits ayant d'autres causes. On distingue trois groupes : a) les « affaires en suspens » concernant la mise en œuvre d'engagements passés dans les domaines de la politique et de la sécurité ; b) les activités d'acteurs extérieurs en Iraq ; c) des facteurs structurels émergents tels que les changements climatiques, la pénurie d'eau, le défi démographique et le développement économique. J'ai constaté, durant mes échanges avec de hauts fonctionnaires du Gouvernement fédéral iraqien et du Gouvernement de la Région du Kurdistan iraqien, qu'ils accordaient une importance prioritaire à ces questions.

### Les « affaires en suspens »

34. Les relations entre Bagdad et Erbil figurent au premier rang des questions que je considère comme « en suspens ». Les deux parties respectent leurs engagements dans le cadre des accords de partage du pouvoir et des arrangements en matière de sécurité existants, mais des tensions persistent concernant l'étendue de l'autonomie kurde au sein du système fédéral iraquien, le partage des recettes du pétrole, les questions budgétaires, l'application de l'article 140 de la Constitution destiné à régler la question de l'autorité exercée sur la province de Kirkouk et d'autres zones contestées, et la mise en œuvre de l'accord de Sinjar.

35. Le Parti démocratique du Kurdistan et l'Union patriotique du Kurdistan se rejoignent largement sur les questions liées à l'autonomie régionale, mais jusqu'à présent leurs relations n'ont pas permis l'intégration des forces peshmerga loyales aux deux partis au sein d'un dispositif de sécurité unique dans toutes les provinces de la Région du Kurdistan d'Iraq. Les politiques économiques et financières de la région ne sont pas non plus totalement intégrées. Les efforts déployés pour régler les questions en suspens entre Erbil et Souleïmaniyé, ainsi qu'entre les deux principaux partis kurdes, se poursuivent.

36. Les questions d'ordre constitutionnel en suspens concernent principalement la mise en place de la deuxième chambre du parlement (le Conseil de la Fédération) et une révision de la Constitution, qui elle-même pourrait débloquer d'autres affaires en suspens. Le Gouvernement iraquien a fait savoir que des mesures étaient prises au parlement concernant la révision de la Constitution, mais qu'il faudrait du temps.

37. De nombreuses autres tâches sont inachevées, mais restent essentielles à l'édification de l'État. Outre celles décrites ci-dessus, on peut citer un recensement national et une « loi sur le pétrole et le gaz ». Ce n'est pas pour rien que ces tâches restent inachevées. Dans certains cas, elles sont trop complexes pour être réglées ou exigeraient une plus grande unité d'action que celle qui existe actuellement. Dans d'autres, elles ont pu devenir caduques.

### Activités d'acteurs extérieurs

38. Les difficultés extérieures, transnationales ou mixtes (extérieures et intérieures) qui pourraient devenir des menaces pour la paix et la sécurité de l'Iraq découlent de la nature transfrontalière du terrorisme, de l'extrémisme violent et du trafic de drogue. La situation dans la République arabe syrienne voisine continue de présenter de nombreux défis pour l'Iraq. La présence et les opérations des forces militaires de la Türkiye et de la Coalition mondiale contre Daech dirigée par les États-Unis, même si cette dernière est présente à la demande du Gouvernement iraquien, restent controversées. L'Iraq a protesté à maintes reprises contre les attaques menées par la République islamique d'Iran, la Türkiye et les États-Unis contre des cibles situées sur son territoire. Ces pays qualifient ces attaques de légitime défense, mais l'Iraq les considère comme des violations de sa souveraineté. Conscient de l'importance de maintenir et de développer ses relations avec ses voisins, l'Iraq a appelé au règlement des problèmes de sécurité bilatéraux par le dialogue. La présence de groupes militants étrangers tels que le Parti des travailleurs du Kurdistan continue de menacer la stabilité de l'Iraq et ses relations avec ses voisins.

### Facteurs structurels émergents

39. L'économie basée sur le pétrole, la génération de revenus et la répartition des revenus ne peuvent pas en tant que telles être considérées comme des menaces, mais soulèvent néanmoins des questions quant à la durabilité de la structure socioéconomique et politico-économique actuelle de l'Iraq, sur laquelle repose le mécanisme de la *muhassassa*. Celui-ci consiste à attribuer les postes au gouvernement

et dans les services publics sur la base de l'appartenance ethnique et confessionnelle. Nombreux sont ceux qui lui reprochent d'avoir enraciné le clientélisme politique et d'avoir limité l'application du principe de responsabilité au sein du système politique du pays. Ces 20 dernières années, la gouvernance en Iraq s'est améliorée à bien des égards. Néanmoins, le mode de partage des revenus est resté quasiment inchangé.

40. Les statistiques économiques sont alarmantes : environ 90 % du budget de l'État provient des recettes pétrolières, actuellement calculées sur la base d'un prix minimum de 70 dollars par baril. Environ 40 % de la main-d'œuvre, soit quelque 4 millions d'Iraqiens, occupent des emplois dans la fonction publique. Si l'on considère les ménages, 20 millions d'Iraqiens dépendent, au moins en partie, du budget de l'État. Quelque 700 000 emplois publics ont été créés récemment, mais il est peu probable que la création de nouveaux emplois de ce type suffise face au rythme de la croissance démographique.

41. Il est encourageant de constater que le Gouvernement s'est engagé à diversifier l'économie en allouant quelque 40 milliards de dollars par an à des investissements, notamment dans les infrastructures, mais cela ne suffira pas à enrayer l'aggravation de la pauvreté, car la croissance et les perspectives économiques ne sont pas alignées sur l'évolution de la démographie. Cela pourrait être une source d'instabilité et pousser la migration économique encore plus loin vers l'extérieur. En outre, plus d'un tiers de la population a moins de 14 ans, ce qui pèsera encore davantage sur le budget de l'État dans les années à venir si le modèle actuel, dans lequel la majorité des nouveaux arrivants sur le marché du travail s'attendent à trouver un emploi dans le secteur public, reste inchangé.

42. De nombreux éléments clefs du dossier Iraq-Koweït ont été réglés au cours des 30 dernières années, et l'Iraq s'est enfin libéré des obligations que lui imposait le Chapitre VII de la Charte en procédant au dernier versement des indemnités dues au titre de l'occupation du Koweït en 1990-1991. Toutefois, les questions non réglées continueront d'entacher les relations rétablies entre les deux pays. Les dépouilles de 308 Koweïtiens et nationaux de pays tiers sont toujours portées disparues. La recherche des archives et des biens koweïtiens restants se poursuit. Un organe tripartite composé de représentants de l'Iraq, du Koweït et du Comité international de la Croix-Rouge continue de faciliter ces efforts, même si les progrès sont lents. Le règlement de toutes les questions en suspens revêt une grande importance pour l'Iraq et le Koweït.

43. Les changements climatiques sont également à l'origine de menaces à long terme et d'une amplification des menaces pesant sur la paix et la sécurité de l'Iraq. L'Iraq est à la fois le cinquième pays le plus vulnérable face aux changements climatiques dans le monde et un contributeur important aux émissions de carbone dues au brûlage à la torche<sup>2</sup>. La hausse des températures, la diminution des précipitations et la poursuite de la désertification sont quelques-unes des manifestations visibles des changements climatiques en Iraq, et elles entraînent un risque important de pénuries alimentaires, de volatilité des prix et de problèmes liés à la qualité de l'eau. De nombreuses provinces sont déjà touchées par les migrations induites par les changements climatiques, principalement en raison de la pénurie d'eau, de la pollution et de la salinité des sols<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Programme des Nations Unies pour l'environnement, *L'avenir de l'environnement mondial GEO-6: Healthy Planet, Healthy People* (2019). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unep.org/fr/resources/lavenir-de-lenvironnement-mondial-geo6>.

<sup>3</sup> Organisation internationale pour les migrations, « Migration, environnement, and climate change in Iraq » (2022). Disponible à l'adresse suivante : <https://environmentalmigration.iom.int/sites/g/files/tmzbd1411/files/documents/Migration%2C%20Environment%20and%20Climate%20Change%20in%20Iraq.pdf>.

44. Le Gouvernement iraquien craint que la construction de barrages dans les pays situés en amont, à savoir la Türkiye et la République islamique d'Iran, ne limite encore davantage le débit de l'eau vers l'Iraq. La pénurie d'eau pour l'irrigation provoque de plus en plus de conflits au niveau local. Les experts appellent à une utilisation plus efficiente de l'eau en Iraq même, d'autant plus que le pays s'efforce de développer son agriculture. Si l'Iraq, situé en aval, préfère s'assurer l'assistance d'un tiers pour régler les problèmes liés à l'eau et aux changements climatiques avec ses voisins, les pays en amont, comme on pouvait s'y attendre, préfèrent nettement continuer de régler ces problèmes de manière bilatérale.

### **III. Maintien de la pertinence des tâches et des priorités de la Mission**

#### **A. Évolution du mandat**

45. Le 22 mai 2003, le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de désigner un représentant spécial pour l'Iraq. Le Conseil a créé la MANUI le 14 août 2003, quelque quatre mois après le lancement de l'opération militaire menée par les États-Unis et moins d'un an avant le rétablissement de la souveraineté de l'État iraquien. Le 19 août 2003, un attentat dirigé contre le siège de la MANUI, à l'hôtel Canal, a provoqué la mort de 22 personnes, dont celle du Représentant spécial, Sérgio Vieira de Mello. Ces circonstances ont façonné le mandat et la position de la MANUI.

46. À l'origine, le mandat de la MANUI se focalisait sur les initiatives visant à rétablir et à développer les institutions de l'État iraquien. Depuis 2007, il a été reconduit et formulé chaque année, à la demande du Gouvernement iraquien. De nouveaux thèmes y ont été ajoutés au fil du temps pour tenir compte des faits survenus sur le terrain et des priorités transversales de l'Iraq et du Conseil de sécurité. Le mandat actuel continue d'englober de nombreux processus liés à l'édification de l'État, notamment les élections, le contrôle de constitutionnalité, la réforme du secteur de la sécurité, les services sociaux, la réforme économique, l'état de droit et la gouvernance.

47. La fonction de bons offices visant à faciliter la réconciliation, le dialogue et le consensus entre les Iraquiens est au cœur du mandat de la Mission depuis 2003. Le ou la Chef de la Mission et Représentant(e) spécial(e) a facilité le règlement, ou les initiatives visant au règlement, de plusieurs situations politiques interconfessionnelles et intraconfessionnelles récurrentes et émergentes. Il s'agit notamment de disputes sur ce que l'on appelait jadis les frontières intérieures contestées, de certains différends dans le contexte des processus de formation du gouvernement et de certains aspects du dialogue Erbil-Bagdad. La réinstallation des résidents du camp Nouvel Iraq en 2016 et l'accord en matière de sécurité conclu entre l'Iraq et la République islamique d'Iran en 2023 sont deux des nombreux exemples de l'appui apporté par la Mission aux efforts déployés par l'Iraq pour dénouer des situations régionales complexes.

48. Aujourd'hui, les activités de la Mission se centrent sur les bons offices, l'assistance électorale, la surveillance de la situation en matière de droits humains et le renforcement des capacités dans ce domaine, la promotion des priorités transversales des Nations Unies et la fourniture d'un appui en matière de logistique et de sécurité pour la plupart des activités des Nations Unies en Iraq. La MANUI fait rapport au Conseil de sécurité sur les aspects restants du dossier Iraq-Koweït et participe en tant qu'observatrice aux travaux de la Commission tripartite,

conformément à la résolution 2107 (2013)<sup>4</sup>. Les mandats transversaux des Nations Unies facilités par la MANUI portent notamment sur les femmes et la paix et la sécurité, la protection des femmes, l'autonomisation des jeunes, les enfants dans les conflits armés et les changements climatiques.

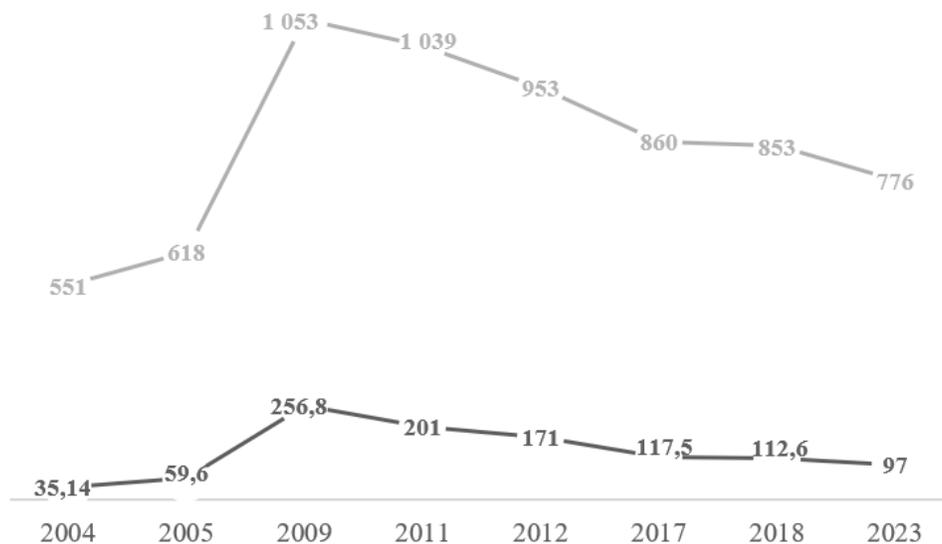
49. La MANUI est une mission intégrée qui regroupe 22 autres entités des Nations Unies opérant en Iraq sous la direction unique de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq<sup>5</sup>. Cette direction est exercée par l'un des deux adjoints de la Représentante spéciale, à savoir le Coordonnateur résident des Nations Unies. Les priorités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies en Iraq s'orientent sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le dernier plan-cadre en date, qui couvre la période 2020-2024, est axé sur la transition de l'aide humanitaire à opérer pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable grâce à une réforme politique et législative effectuée plus en amont. La cohésion sociale, l'économie, la gouvernance, l'environnement et les solutions durables pour les populations déplacées à l'intérieur du pays sont des éléments qui ont été conjointement qualifiés par l'ONU et le Gouvernement iraquien de priorités stratégiques devant guider l'action et la coopération des Nations Unies.

50. En novembre 2023, la MANUI comptait 238 membres du personnel recrutés sur le plan international et 453 membres du personnel recrutés sur le plan national (total autorisé pour le budget 2023 : 280 membres du personnel recrutés sur le plan international et 494 membres du personnel recrutés sur le plan national, et deux Volontaires des Nations Unies). Un examen du mandat de la Mission effectué au cours des 20 dernières années montre que, malgré l'ajout continu de nouveaux éléments à son mandat, la Mission a connu plusieurs exercices de réduction des effectifs et de restructuration. À titre de référence, le budget pour 2009 comprenait 459 membres du personnel recrutés sur le plan international et 594 membres du personnel recrutés sur le plan national. Le budget actuel de la Mission prévoit également 245 militaires, originaires des Fidji et du Népal, pour l'Unité des gardes des Nations Unies, qui assure la protection physique du périmètre des bâtiments des Nations Unies à Bagdad et à Kirkouk. Les autres entités des Nations Unies en Iraq comptaient 495 membres du personnel recrutés sur le plan international et 1 603 membres du personnel recrutés sur le plan national en novembre 2023.

<sup>4</sup> La Commission tripartite et son sous-comité technique sont présidés par le Comité international de la Croix-Rouge et composés de représentants de l'Iraq, du Koweït, de l'Arabie saoudite, des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la France. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq s'y est associée en qualité d'observatrice en 2014.

<sup>5</sup> Les entités des Nations Unies suivantes sont présentes en Iraq : Département de la sûreté et de la sécurité, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Centre du commerce international, Service de la lutte antimines, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour le développement, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Fonds des Nations Unies pour la population, Programme alimentaire mondial et Organisation mondiale de la Santé.

Figure  
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq : budget et effectifs



Gris clair : nombre de membres du personnel de la MANUI (recrutés tant sur le plan national qu'international)

Gris foncé : budget en millions de dollars des États-Unis

## B. Maintien de la pertinence des tâches et des priorités de la Mission

51. Les consultations avec les dirigeants politiques et les figures de la société civile en Iraq ont confirmé que la MANUI fait toujours partie intégrante de l'espace politique iraquien. La Mission joue un rôle important dans le pays depuis 2003. Elle est une constante pour de nombreux acteurs de la vie politique et de la société civile depuis 20 ans.

52. Les interlocuteurs du Gouvernement, des milieux politiques, du secteur de la sécurité et de la société civile ont signifié à l'équipe d'examen le rôle unique joué par la Mission s'agissant de promouvoir la communication à travers et au sein des segments politiques, sociaux, géopolitiques et géographiques. La plupart voient toujours dans la MANUI une présence internationale tierce et neutre. Les activités d'assistance électorale et de défense des droits humains sont considérées par beaucoup comme particulièrement pertinentes pour justifier un appui au rôle de tierce partie de la Mission.

53. Le Gouvernement iraquien s'est dit reconnaissant pour les efforts déployés par la Mission au cours des 20 dernières années afin de mettre en place et d'épauler les institutions iraquiennes. Le Gouvernement a informé l'équipe d'examen qu'il souhaitait désormais que la MANUI mette un terme à son travail en Iraq dans un délai défini et que ses tâches restantes soient transférées à l'équipe de pays des Nations Unies. Le Gouvernement voudrait que la présence des Nations Unies en Iraq se concentre sur les activités d'aide humanitaire et de développement et que celles-ci soient coordonnées par l'équipe de pays des Nations Unies, et non par une mission établie par le Conseil de sécurité.

54. Lors des discussions tenues avec l'équipe d'examen lors de sa visite en Iraq, le Premier Ministre et son équipe ont fait savoir que le 31 mai 2026 serait une date appropriée pour la conclusion des travaux de la Mission. Au préalable, le Gouvernement voudrait que la MANUI se concentre dès le 31 mai 2024 sur les

dossiers de l'aide humanitaire et du développement et transfère ses tâches résiduelles à l'équipe de pays des Nations Unies entre le 31 mai 2025 et le 31 mai 2026. Selon le Gouvernement, ces mesures aideraient l'Iraq à retourner à la « normale », en coopération avec le système des Nations Unies, et à se débarrasser de l'image stigmatisante d'un pays peu sûr ayant besoin d'une aide extérieure. Des représentants du Gouvernement ont souligné que l'Iraq avait atteint un niveau acceptable de stabilité et de sécurité et avait suffisamment amélioré ses relations avec ses partenaires régionaux et internationaux.

55. Les représentants politiques de la Région du Kurdistan d'Iraq, la communauté arabe sunnite, les communautés minoritaires et les membres de la société civile demeurent inquiets quant à la stabilité des institutions et à la sécurité en Iraq. Pour eux, la MANUI reste une garantie de plus qu'ils participent à la gestion du pays et exercent leurs droits. Plusieurs interlocuteurs ont estimé qu'une discussion, à l'heure actuelle, sur l'optimisation de la MANUI devrait porter sur l'augmentation, et non sur la réduction, de la présence de la Mission, au vu du nombre de questions politiques qui demeurent sans solution. S'agissant de rationaliser la MANUI, ces interlocuteurs ont reconnu qu'en 2023, le pays était, à bien des égards, très différent de ce qu'il avait été en 2003. Ils ont proposé que la Mission se concentre davantage sur les besoins actuels dans les domaines des droits civils, politiques et socioéconomiques et du partage équitable des revenus et du pouvoir.

56. Si les bons offices de la MANUI demeurent sollicités – non pas, il est vrai, par tous les acteurs de la politique iraquienne –, la fonction de conseil, de soutien et d'aide aux tâches liées à l'édification de l'État ne correspond plus à la réalité de la relation entre le Gouvernement iraquien et la Mission. Malgré des désaccords sur la viabilité et la responsabilité de certaines institutions nationales iraquiennes, la MANUI a achevé ce qu'elle était en mesure de faire pour appuyer l'édification de l'État. En réalité, elle s'est longtemps limitée, dans ce domaine, à promouvoir divers aspects du développement durable et de la bonne gouvernance. De fait, ce travail a conféré un poids politique au soutien apporté par l'équipe de pays des Nations Unies au renforcement des capacités des organismes publics et des organisations de la société civile dans des domaines tels que la réforme du secteur de la sécurité, la réforme judiciaire et juridique, la reddition de comptes, la réconciliation, la lutte contre la corruption, les services publics et sociaux de base, l'atténuation des changements climatiques et la réforme économique.

57. Il existe un décalage entre le rôle de la Mission établie par le Conseil de sécurité et ce qu'il est actuellement possible et nécessaire de faire en Iraq. Ce décalage touche les activités liées à l'édification de l'État, en particulier en ce qui concerne leur échelle et leur portée et, en partie, la facilitation du dialogue régional sur les questions complexes visées par la résolution [2682 \(2023\)](#)<sup>6</sup>.

58. Une part importante de la scène politique iraquienne voit dans cette situation une forme de tutelle qui, à dessein ou non, restreint la liberté d'action et porte atteinte à la souveraineté de l'Iraq. Plusieurs responsables politiques irakiens ont déploré que l'Iraq soit, par rapport aux autres pays, injustement mis en évidence en faisant l'objet de débats au Conseil de sécurité sur ses processus internes et souverains, tels que la formation du gouvernement ou les questions constitutionnelles. Si les dirigeants de la Mission respectent les normes et les valeurs des Nations Unies dans leurs activités de communication et de sensibilisation, les acteurs de la société civile

---

<sup>6</sup> La sécurité des frontières, la neutralisation des mines terrestres, des engins explosifs improvisés et des restes explosifs de guerre, l'énergie, le commerce, l'environnement, l'eau, les effets néfastes des changements climatiques, en particulier ceux contribuant à la désertification et à la sécheresse, le renforcement de la résilience, les infrastructures, la santé publique et les réfugiés [résolution [2682 \(2023\)](#), par. 2 b) iv]).

et les défenseurs et défenseuses des droits humains ont critiqué la MANUI pour ce qu'ils considèrent comme un manque de protection efficace des droits humains et de l'espace civique. Dans le même temps, les autorités peuvent avoir l'impression que la Mission prend parti pour les mouvements de protestation ou les forces d'opposition.

59. Ces idées et attentes, justifiées ou non, suscitent des réserves et de la méfiance. Déjà, cette situation suscite vraisemblablement des attentes et des idées éloignées de la réalité parmi différents secteurs des milieux politiques irakiens, y compris les acteurs de la société civile et de la sécurité, ainsi que chez les dirigeants et le personnel de la MANUI, les membres du Conseil de sécurité et les acteurs extérieurs.

60. Un examen des activités de la Mission a montré que l'équilibre est délicat entre les activités générées par l'offre et celles générées par la demande lorsqu'il s'agit de faciliter un processus politique interne comptant des institutions bien établies et des acteurs de la société civile. Si une approche axée sur l'offre s'expliquait logiquement au début de l'aide au rétablissement de la souveraineté et de l'État irakiens, ces mêmes institutions publiques sont depuis longtemps en mesure de définir leurs propres besoins.

61. Compte tenu de l'analyse faite dans le présent rapport des mandats et activités passés et actuels de la MANUI, j'ai conclu que la MANUI continue d'assumer quatre fonctions qui restent pertinentes dans l'Iraq d'aujourd'hui, à savoir : a) les bons offices ; b) l'assistance technique dans les domaines des élections et des droits humains à l'appui des bons offices ; c) la promotion des mandats généraux et des valeurs transversales des Nations Unies ; d) l'apport d'un appui en matière de logistique et de sécurité à la présence élargie des Nations Unies en Iraq.

62. La fonction de bons offices dans le contexte de l'Iraq d'aujourd'hui passe par la création et le maintien d'espaces de dialogue. Dans un environnement où la confiance a été érodée par des années de conflit, cette fonction consiste également à préciser les intentions des parties prenantes vis-à-vis de leurs partenaires en réduisant l'asymétrie de l'information grâce à une communication constante avec et entre toutes les parties prenantes, quel que soit leur poids politique, financier ou militaire. Les communautés non dominantes et les acteurs de la société civile considèrent que ces fonctions assumées par la MANUI sont essentielles pour que leurs droits et leurs préoccupations ne soient pas oubliés ou mis de côté.

63. Toutes les parties irakiennes se sont tournées vers la MANUI, à différents moments, pour tirer parti de cette fonction essentielle, notamment lors de crises politiques et de conflits armés. Naturellement, les acteurs individuels tentent d'exploiter la présence d'une mission internationale pour renforcer leur propre poids politique. Cette situation est pratiquement inévitable dans un contexte d'après conflit. Elle est par ailleurs gérable si, dans les communications, on insiste clairement sur le caractère impartial de la Mission et on défend les normes et valeurs des Nations Unies.

64. La MANUI joue un rôle important s'agissant de promouvoir les priorités transversales des Nations Unies, telles qu'elles sont définies par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Ces priorités étaient pertinentes avant la création de la MANUI et le resteront longtemps après que la Mission aura cessé d'exister. Toutefois, tant qu'elle est présente, la MANUI contribue, par ses activités de plaidoyer et de soutien, à créer et à préserver un environnement politique qui favorise le travail de l'ensemble de la famille des Nations Unies et d'autres acteurs nationaux et internationaux, notamment dans des domaines tels que la promotion des droits humains et des libertés fondamentales, l'égalité des genres, la protection des femmes et des enfants, la lutte contre la corruption, la réforme du secteur de la sécurité et la lutte contre les changements climatiques.

65. Dans le cadre de ses activités de plaidoyer, la MANUI joue un rôle unique en maintenant au premier rang des priorités du pays les divers défis menaçant la stabilité de l'Iraq, que j'ai regroupés sous l'intitulé « affaires en suspens ». Ces priorités sont décrites aux paragraphes 34 à 37 du présent rapport. Les rapports que le Secrétaire général adresse régulièrement au Conseil de sécurité contribuent également à maintenir l'attention sur la nécessité de continuer de soutenir l'Iraq dans ces domaines.

66. Autrefois essentielle à la mise en place d'institutions naissantes, la MANUI continue de soutenir le fonctionnement de la Haute Commission électorale indépendante et de divers organes chargés des droits humains. À ce stade, qui n'est plus celui de l'édification de l'État, la MANUI fournit un appui technique très ciblé à ces organes, qui continuent d'améliorer leur bilan. Contrairement à la mission de bons offices, qui exige une collaboration diplomatique constante et de haut niveau de la part de la Représentante spéciale, ce type d'appui pourrait de plus en plus être apporté directement par diverses entités des Nations Unies ainsi que par des donateurs bilatéraux. Toutefois, pour être efficace, l'appui apporté dans ces domaines nécessite que les autorités irakiennes s'engagent fermement à ce que l'espace politique demeure (espace qui est actuellement maintenu ouvert par la MANUI et le Conseil de sécurité) et que les progrès ne soient pas invalidés faute d'activités de plaidoyer de haut niveau de la part des Nations Unies.

67. Enfin, la MANUI joue un rôle essentiel en tant que principale facilitatrice de la plupart des activités des organismes des Nations Unies en Iraq, en gérant les espaces de vie et de bureau dans les complexes de quatre centres des Nations Unies et en assurant les services de sécurité, de transport et de soutien logistique pour les opérations des Nations Unies. Cette structure, au titre de laquelle la Mission prête des services, sur la base du recouvrement des coûts, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, est certes rentable et essentielle, mais elle nécessite un soutien spécifique en matière de logistique, de sécurité, de coordination et de protocole. En outre, la MANUI fournit au Bureau d'appui commun de Koweït, qui facilite 18 missions des Nations Unies, la plupart de ses ressources opérationnelles. Les activités habilitantes de la MANUI (sécurité, appui à la mission, dépenses de fonctionnement et personnel en tenue) représentent environ 72 % du budget et du personnel de la Mission, selon les documents budgétaires établis pour 2023 et 2024.

## **IV. Comment optimiser le mandat, la structure et les effectifs de la Mission**

### **A. Tâches prescrites et transition à terme**

68. Aucune mission politique spéciale des Nations Unies ne devrait rester éternellement dans un pays. La présence prolongée d'une tierce partie peut décourager les solutions locales et l'appropriation nationale.

69. Mon analyse des menaces qui pèsent actuellement sur la paix et la sécurité de l'Iraq, comme on l'a vu plus haut, n'est peut-être pas totalement congruente, mais elle recoupe sans nul doute les évaluations faites par le Gouvernement. Je suis également convaincu que le Gouvernement devrait être capable d'élaborer et de consolider une position irakienne globale à partir des nombreuses voix qui se font entendre dans le pays en ce qui concerne la poursuite de l'assistance des Nations Unies dans la sphère politique – ce qu'il lui incombe de faire. Je recommande donc que la MANUI commence à transférer ses tâches aux institutions nationales et à l'équipe de pays des Nations Unies de manière responsable, ordonnée et progressive, dans un délai convenu.

70. Compte tenu des conclusions détaillées dans les sections précédentes du rapport ainsi que des diverses positions et opinions exprimées sur l'avenir de la MANUI, je recommande que l'horizon du mandat de la Mission et une transition responsable de ses tâches se traduisent à la fois par un calendrier et par une approche fondée sur des indicateurs. Le fait d'adopter uniquement un horizon temporel risque de geler toutes les activités de la MANUI, car certains homologues nationaux ou internationaux pourraient choisir d'attendre l'achèvement du mandat de la Mission. Toutefois, les horizons temporels peuvent contribuer à discipliner, ou à inciter à l'autodiscipline, les acteurs nationaux et internationaux pour qu'ils atteignent leurs propres objectifs sans retards indus. Les indicateurs contribuent à la transparence des progrès réalisés. Dans le même temps, les approches fondées sur des indicateurs à elles seules risquent de lier l'accomplissement du mandat à la réalisation d'objectifs irréalistes ou difficilement mesurables en termes objectifs, tout en faisant naître la difficulté de trouver l'organe compétent pour évaluer les indicateurs politiques dans une nation souveraine.

71. La période de transition de deux ans indiquée par le Gouvernement iraquien dans ses conversations avec l'équipe chargée de l'examen stratégique indépendant peut permettre une reconfiguration ordonnée de la présence des Nations Unies en Iraq, si elle est gérée dans un esprit de coopération entre le Gouvernement, la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies. Le Gouvernement est bien entendu en droit de demander une période de transition plus courte. Cela n'est toutefois pas conseillé. Outre le fait que la planification et l'exécution de la transition des activités substantielles et des activités d'appui à l'équipe de pays posent d'énormes problèmes, un retrait soudain et non progressif créerait un climat d'incertitude et augmenterait la méfiance entre le Gouvernement et la coalition au pouvoir, d'une part, et de nombreux acteurs sociaux et politiques ainsi qu'une partie de la communauté régionale et internationale, d'autre part.

72. Au vu des considérations qui précèdent, je recommande d'entamer la transition progressive des tâches de la Mission sur la base d'une nouvelle décision concernant le mandat que prendra le Conseil de sécurité en mai 2024 et de viser à l'achèvement de la transition d'ici à la fin de mai 2026. Je recommande également l'adoption d'un nombre limité d'indicateurs spécifiques qui puissent rassurer les acteurs politiques iraqiens quant à la viabilité du système politique actuel et au maintien de leur participation en toute sécurité, avec ou sans la présence de la Mission.

73. Les indicateurs proposés ci-dessous sont tirés du programme et des priorités du Gouvernement actuel. Ils représentent des étapes qui peuvent être franchies dans un délai de deux ans. Le programme du Gouvernement lui-même est ambitieux et dépend pour sa réalisation, notamment, d'une volonté politique suffisante de la part des acteurs politiques iraqiens. Il faudrait également pouvoir renforcer rapidement les capacités nécessaires de la MANUI si les conditions se détériorent, compte tenu de l'instabilité de la situation régionale et géopolitique. Selon mon évaluation, qui repose sur les propos que j'ai entendus de la part d'interlocuteurs iraqiens représentant un large éventail du spectre politique, au franchissement de ces étapes, ou à la réalisation de progrès significatifs à cette fin, correspondrait une situation où la MANUI pourrait transférer en toute sécurité ses fonctions aux institutions nationales et à l'équipe de pays des Nations Unies, ce qui permettrait d'atténuer les éventuelles suspicions. Ces étapes seraient les suivantes :

- Les élections à la Chambre des députés se déroulent en temps voulu et dans des conditions pacifiques ; les résultats des élections sont acceptés et un nouveau gouvernement est formé, sans actes de violence graves à déplorer.
- La Chambre des députés entreprend, et idéalement mène à terme, un contrôle de constitutionnalité.

- Le système fédéral et la Constitution sont considérés comme opérants et prévoient, entre autres, des institutions opérationnelles chargées de faciliter un dialogue structuré et régulier entre Erbil et Bagdad ainsi que des mécanismes crédibles et opérationnels permettant de régler les différends politiques ou financiers internes.
- Les organes nationaux chargés des droits humains sont efficaces et indépendants, et des garanties sont en place pour assurer une présence durable des Nations Unies dans le domaine des droits humains, une fois la transition de la Mission opérée.
- Un accord est conclu entre Bagdad et les régions et provinces de l'Iraq sur le partage équitable des revenus pétroliers, ce qui pourrait se faire par l'adoption de la « loi sur le pétrole et le gaz », qui fait l'objet de débats depuis longtemps.
- Un mécanisme de travail accepté, chargé de s'occuper des personnes portées disparues ou détenues arbitrairement dans toutes les régions de l'Iraq, est en place.
- Les progrès en matière de sécurité se poursuivent dans toutes les régions de l'Iraq. Ces progrès se traduiront, notamment, par de nouveaux transferts progressifs des tâches liées à la sécurité de l'armée au profit de la police dans les provinces (« passer du vert au bleu »), ce qui est un projet majeur du programme de travail du Ministre de l'intérieur.

74. Ces indicateurs ne constituent pas des conditions. Toutefois, une progression significative et visible vers le franchissement de ces étapes d'ici au début de 2026, après le prochain cycle d'élections législatives et la formation d'un gouvernement, devrait suffisamment rassurer les acteurs politiques et les acteurs de la société civile iraqiens qui préféreraient une présence prolongée de la MANUI, ainsi que la communauté internationale, quant à la stabilité de l'ordre constitutionnel du pays, à la fonctionnalité de ses institutions et à la capacité de l'État d'atténuer les menaces et problèmes touchant la paix et la sécurité du pays. Elle montrerait que la MANUI a effectivement mené à bien les tâches qui lui ont été confiées. Or, les progrès substantiels ne sauraient dépendre de la Mission : ils doivent être le fait des acteurs iraqiens, dans le cadre d'une appropriation nationale et avec l'appui de la MANUI et de l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi que d'autres acteurs internationaux, le cas échéant. Une absence de progrès au regard de ces indicateurs, même si elle n'est pas attendue, serait pour le Gouvernement et le Conseil de sécurité l'occasion de réexaminer les décisions relatives au calendrier de la transition.

75. Les vastes consultations menées par l'équipe d'examen ont également confirmé le consensus selon lequel, quelle que soit la durée de la Mission, il faudrait en modifier substantiellement le mandat, la structure et les effectifs pour répondre aux besoins actuels de l'Iraq. Il existe un consensus sur le fait que ces besoins ont changé depuis 2023, puis en 2007 lorsque le mandat a été foncièrement revu pour la dernière fois et en 2003, lorsque la Mission a été créée.

76. S'agissant de revoir le mandat de la Mission pour la durée qu'il lui reste d'existence, on pourrait donc se centrer sur la riposte aux menaces et aux problèmes actuels touchant la paix et la sécurité de l'Iraq. L'examen a permis de recenser trois menaces pesant sur la paix et la sécurité du pays et trois problèmes majeurs en termes de stabilité. Le tableau ci-dessous contient ma proposition sur la manière dont le Conseil de sécurité pourrait redynamiser le mandat de la Mission en réponse à ces menaces et problèmes.

Tableau  
**Propositions visant à redynamiser le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq en réponse aux menaces et problèmes**

*Menaces contre la paix et la sécurité de l'Iraq, et problèmes en termes de stabilité*

*Proposition de riposte pour le mandat de la Mission*

Fragilité des institutions	Recentrer la fonction de bons offices de la Mission sur le travail fait en partenariat avec le Gouvernement iraquien en amenant les acteurs politiques fédéraux et régionaux à consolider les mécanismes nationaux de dialogue politique, de règlement des différends et de gestion des crises, ainsi que de réconciliation au niveau communautaire, et poursuivre la fourniture d'une assistance électorale et la promotion des droits humains
Prolifération des acteurs armés	Charger la MANUI de plaider auprès de tous les acteurs iraqiens de la sécurité, ainsi que des acteurs régionaux et internationaux concernés, en faveur de l'approfondissement et de la consolidation des efforts visant à élaborer et à mettre en œuvre en Iraq une réforme du secteur de la sécurité qui crée un environnement pacifique et sûr pour tous les Iraquiens et Iraquiennes, dans un pays vivant en paix avec ses voisins et contribuant résolument à la paix et à la sécurité internationales
Émergence d'un nouveau Daech	Charger la MANUI d'aider le Gouvernement iraquien à créer des perspectives politiques, sociales et économiques pour toutes les collectivités ainsi qu'à mettre en place des mécanismes de réconciliation communautaire, à s'attaquer aux causes profondes de l'extrémisme violent et à remédier au sort des personnes déplacées ou portées disparues
Les « affaires en suspens »	Charger la MANUI de collaborer avec le Gouvernement iraquien et d'aider les organismes, fonds et programmes des Nations Unies pertinents à mettre au point, dans le cadre de leur spécialité et de leurs capacités, des activités visant à soutenir le travail lié au contrôle de constitutionnalité, y compris la formation du Conseil de la fédération et les relations entre Bagdad et Erbil en ce qui concerne les allocations budgétaires et les questions de sécurité, notamment par l'adoption d'une « loi sur le pétrole et le gaz »
Relations régionales et acteurs extérieurs	Réitérer la demande adressée à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq pour qu'elle aide le Gouvernement iraquien à promouvoir la coopération régionale sur les questions visées au paragraphe 2 b) iv) de la résolution 2682 (2023), tout en recherchant d'autres possibilités de faciliter le dialogue et la coopération dans la région du Golfe

Facteurs émergents	Charger la MANUI de collaborer avec le Gouvernement iraquien et l'équipe de pays des Nations Unies afin d'aider le Gouvernement à diversifier l'économie, promouvoir la bonne gouvernance, atténuer les risques liés au climat et la pénurie d'eau et lutter contre les activités transnationales illicites telles que le trafic de drogues
--------------------	---

77. Si le Conseil de sécurité décidait de travailler sur cette proposition tendant à rationaliser la formulation du mandat de la Mission, il serait important que toutes les autres questions visées dans les résolutions annuelles précédentes continuent d'être mises en exergue dans le préambule du mandat. À mon avis, la plupart d'entre elles relèvent des « affaires en suspens ». Il faut poursuivre les efforts déployés pour atténuer les problèmes et régler ces questions.

78. Tant que la Mission continuera d'exister, la Représentante spéciale devra recentrer ses priorités en consultation avec le Gouvernement iraquien et conformément au mandat optimisé ; il faudra donc :

a) Revitaliser le partenariat entre le Gouvernement et la MANUI en mettant l'accent sur le renforcement des institutions nationales de dialogue et de règlement des différends, en vue de transférer progressivement le rôle de tierce partie de la Mission à ces institutions. Des efforts conjoints dans ce domaine entre le Gouvernement et la MANUI pourraient contribuer à rassurer les groupes minoritaires et autres publics clefs, tels que les femmes, les jeunes et les organisations politiques et de la société civile non confessionnelles. La fonction de tierce partie ne peut être transférée qu'à des institutions nationales approuvées. L'équipe de pays des Nations Unies ne serait pas en mesure d'assumer ce rôle ;

b) Préparer le transfert des capacités dans le domaine des élections, des droits humains et de l'information publique et le transfert des capacités thématiques transversales de la MANUI vers l'équipe de pays des Nations Unies ;

c) Continuer de promouvoir les efforts du Gouvernement dans les domaines de la lutte contre la corruption, de la réforme du secteur de la sécurité, des changements climatiques et de la gestion de l'eau, l'équipe de pays des Nations Unies assumant à cette fin un rôle de premier plan pour les activités relatives aux programmes au sein des Nations Unies.

79. Dans tous les domaines énumérés ci-dessus, la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies devraient travailler en partenariat avec le Gouvernement iraquien, le Gouvernement de la Région du Kurdistan et les autres autorités iraquiennes concernées, ainsi qu'avec les principaux acteurs de la sphère politique et de la société civile à l'échelle nationale, afin de déterminer les modalités d'une transition responsable, ordonnée et progressive.

80. En matière de bons offices, la MANUI devrait s'attacher à soutenir les efforts déployés par le Gouvernement pour renforcer les mécanismes nationaux de règlement des différends, de gestion des crises et de réconciliation. Dans les régions où ces efforts ont été entièrement menés à l'initiative de la MANUI, le Gouvernement et la MANUI devraient convenir d'une action commune pour mettre en place des mécanismes crédibles pris en main par l'Iraq. On pourrait créer des mécanismes, ou renforcer ceux qui existent, dans des domaines tels que la situation qui règne à Sinjar,

les débats sur ce que l'on appelait autrefois les frontières intérieures contestées, le dialogue Bagdad-Erbil, le dialogue Erbil-Souleïmaniyé, le dialogue entre le Gouvernement fédéral et les provinces, et les mécanismes de dialogue entre la société civile et les autorités nationales et locales.

81. Ces mécanismes devraient définir leurs priorités en toute indépendance et associer les acteurs nationaux et internationaux concernés pour qu'ils en appuient le travail. Parmi les exemples récents de réussite, on peut citer les efforts visant à transformer le comité national iraquien de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants en période de conflit armé en un comité permanent de prévention des violations des droits de l'enfant. Le comité a été créé au titre du plan d'action destiné à faire cesser et prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants, convenu entre l'ONU et les Forces de mobilisation populaire. La transformation du comité s'appuierait directement sur les efforts conjoints des Nations Unies et du Gouvernement et conduirait à l'institutionnalisation de la protection de l'enfance à l'échelle nationale. Il convient de préciser que la MANUI a pour mandat de soutenir et d'aider le Gouvernement iraquien, et non de le remplacer dans l'accomplissement de ses tâches essentielles ni d'agir en parallèle.

82. Dans les domaines dans lesquels la MANUI fournit une assistance technique et consultative à des organismes publics spécifiques, on pourrait préparer un transfert à terme aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux institutions iraqiennes ou à des bureaux autonomes des Nations Unies, après l'achèvement du mandat de la MANUI. Il faudrait donc parler de reconfiguration de la présence des Nations Unies en Iraq plutôt que de retrait ou de sortie de la MANUI. L'assistance électorale, les droits humains, y compris l'autonomisation des femmes et l'égalité, l'information publique et les médias sont autant de domaines dans lesquels l'équipe de pays pourrait assumer une plus grande responsabilité. L'achèvement réussi et responsable des tâches de la Mission devrait nécessairement s'accompagner de la mise en place de capacités fonctionnelles et efficaces des Nations Unies qui soutiennent le Gouvernement et le peuple iraqiens dans ces domaines. Ainsi, après la décision que prendra le Conseil de sécurité sur le mandat de la MANUI, le Gouvernement iraquien et l'ONU devraient entamer des consultations sur un plan de réalisation de la transition de la Mission, qui définisse les besoins spécifiques et garantisse les niveaux de coopération nécessaires dans ces domaines.

83. Tant qu'elle continuera d'exister, la MANUI devra continuer de faciliter le dossier Iraq-Koweït, tout en évaluant la manière d'y contribuer après la transition de la Mission. On pourra déléguer ces fonctions au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, au Siège de l'ONU, ou les confier à un bureau régional pour la région du Golfe, si un tel bureau devait être créé.

84. Le Conseil de sécurité pourra envisager de ramener de trois à deux fois par an la fréquence des rapports que le Secrétaire général lui présente. Des intervalles plus longs entre les réunions d'information permettraient de faire une meilleure analyse des progrès réalisés dans les domaines d'activité de la Mission qui se centrent de plus en plus sur des enjeux à plus long terme.

85. Enfin, les États Membres pourront convenir à l'avenir d'introduire de nouveaux mécanismes liés aux stratégies nationales et régionales de prévention, comme l'a proposé le Secrétaire général dans sa note d'orientation intitulée « Nouvel Agenda pour la paix ». Ces mécanismes pourraient permettre aux missions politiques spéciales telles que la MANUI de poursuivre leurs tâches résiduelles à long terme dans le domaine de la prévention des conflits.

## **B. Possibilités de coopération régionale**

86. Il existe un lien étroit entre la stabilité intérieure de l'Iraq et l'évolution de la situation dans la région. L'amélioration de la situation intérieure en Iraq est une importante source de stabilité régionale. L'intérêt croissant des États de la région du Golfe pour le renforcement de la coopération et de la confiance est également important pour la stabilité de l'Iraq proprement dit. Si les tensions géopolitiques qui compromettent la coopération régionale persistent, de nouvelles possibilités de coopération se font jour dans des domaines tels que la sécurité régionale, la lutte contre les changements climatiques, les échanges commerciaux, l'eau, l'énergie, la culture et les sports.

87. Au vu de l'histoire troublée et conflictuelle des relations régionales, le climat de rapprochement que l'on observe actuellement dans la région du Golfe mérite le soutien indéfectible des Nations Unies. Alors que la MANUI continue de prôner la coopération entre les États de la région sur les questions visées au paragraphe 2 b) iv) de la résolution 2682 (2023), je voudrais également recommander que l'ONU mette en place une capacité spécifique destinée à aider à renforcer les liens entre les États de la région du Golfe. Ce mécanisme s'inscrirait dans l'esprit des recommandations spécifiques figurant dans le Nouvel Agenda pour la paix, tendant à ce que l'ONU aide les États Membres à mettre sur pied des cadres régionaux. S'inspirant de l'expérience acquise dans d'autres régions, cette capacité dédiée pourrait prendre la forme d'un bureau régional chargé de promouvoir le dialogue et le renforcement de la confiance à l'échelle régionale.

## **C. Structure et effectifs de la Mission**

88. Avec l'examen stratégique indépendant, c'est la première fois que le Conseil de sécurité demande au Secrétaire général de mettre à l'épreuve ce qu'il a lui-même demandé à la MANUI de faire en Iraq depuis 20 ans, à l'aune des besoins actuels du pays et de la région dans le domaine de la paix et de la sécurité. Mes recommandations se situent donc au niveau stratégique. Une fois qu'un accord est trouvé sur la marche à suivre à ce niveau, la structure institutionnelle exacte, le niveau des effectifs et les besoins en ressources peuvent être précisés à l'aide d'évaluations techniques.

89. Si les évaluations techniques doivent tendre vers une réduction responsable des effectifs techniques et du personnel d'appui de la Mission, il est également nécessaire de montrer que des progrès ont été réalisés en entamant une réduction progressive, mais importante, de l'empreinte de la MANUI. L'examen des effectifs doit tenir compte des contraintes et des possibilités liées à la mobilité du personnel au Secrétariat de l'ONU et des règlements relatifs aux congés de détente pour assurer une couverture continue.

90. Il conviendrait d'étudier d'autres solutions permettant de fournir un appui au travail accompli par l'équipe de pays des Nations Unies dans les domaines logistique et administratif et sur le plan de la sécurité, ce qui est actuellement assuré par la MANUI.

91. Le dispositif de sécurité actuel des Nations Unies en Iraq, soit une Unité de gardes forte de 245 personnes et 233 membres du personnel civil des Nations Unies chargés de la sûreté, de la sécurité et de la protection rapprochée, des murs pare-éclats en T massifs et de nombreux véhicules blindés, est un ensemble hérité des événements de l'hôtel Canal, résultant d'années de violences sporadiques et traduisant la crainte qu'inspire un dispositif national de sécurité décentralisé, plutôt qu'il ne reflète les conditions de sécurité actuelles. Je recommande un réexamen du dispositif de sécurité

des Nations Unies en Iraq à l'aune de la présence actuelle de la MANUI et de l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi que de la transition prévue des tâches de la Mission.

92. En ce qui concerne la structure de la Mission, et sans préjudice des examens techniques à effectuer à l'avenir, j'estime nécessaire de la rationaliser pour appuyer le plus efficacement les tâches clefs de la Mission. La structure actuelle prévoit l'ajout continu de nouvelles unités relevant directement de la Chef de la Mission, dont les tâches principales devraient être les bons offices et le plaidoyer, et non la gestion quotidienne des huit unités que comporte l'organigramme actuel, outre les deux représentants spéciaux adjoints. Il faudrait revoir les tâches du Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale et du chef d'état-major de manière à alléger la charge assumée par la Chef de la Mission en matière de gestion.

93. Il est conseillé à la MANUI de revoir son empreinte dans les provinces afin d'entamer une réduction progressive qui témoigne des progrès accomplis s'agissant de transférer ses tâches essentielles aux autorités nationales. Comme cela a été proposé lors d'examens précédents, le Bureau de l'appui au développement devrait être fusionné avec le Bureau du Coordonnateur résident, moyennant un ajustement approprié de la présence en fonction des besoins du Coordonnateur résident.

94. Une fois qu'un accord sera trouvé sur la marche à suivre, le Gouvernement iraquien et le Secrétariat de l'ONU pourront souhaiter établir un mécanisme commun chargé de surveiller la transition responsable, ordonnée et progressive de la MANUI, comme on l'a vu plus haut.

## V. Conclusion

95. La nature des menaces pesant sur la paix et la sécurité de l'Iraq a évolué. Les institutions iraquiennes ont trouvé des moyens d'atténuer les nombreuses menaces du passé. Certaines mesures prises dans ce sens, comme la création des Forces de mobilisation populaire et la répartition de postes dans le secteur public selon des quotas ethnosectaires (*muhassasa*), requièrent une attention particulière pour qu'elles ne deviennent pas, à l'avenir, de nouvelles menaces pour la stabilité du pays.

96. Le Gouvernement iraquien a fait part à l'équipe chargée de l'examen stratégique indépendant de son intention d'établir un calendrier précis de deux ans pour la transition que devra opérer la MANUI. C'est à la demande du Gouvernement que la Mission est en Iraq. Il convient donc de prendre cette intention avec le plus grand sérieux. Parallèlement, afin de rassurer celles et ceux qui, en Iraq, appréhendent le plus le départ de la Mission, je recommande d'associer un horizon temporel à une approche fondée sur des indicateurs.

97. Il y a un décalage entre ce que la MANUI est chargée d'accomplir et ce qu'elle peut faire sur le terrain. Elle ne peut parer à toutes les menaces actuelles, d'autant qu'elles sont exacerbées par l'escalade régionale que l'on observe actuellement. Ainsi, en ce qui concerne l'horizon temporel à définir en concertation avec le Gouvernement iraquien, il faudra préciser le mandat, les priorités et les tâches de la Mission pour se focaliser sur les besoins propres à ce contexte historique. J'ai estimé qu'un rôle de tierce partie était actuellement la présence la plus pertinente pour appuyer les efforts déployés par l'Iraq afin de consolider les mécanismes de règlement des différends, de gestion des crises et de réconciliation mis en place au niveau national. La MANUI devra également assurer la continuité de l'assistance technique en matière d'élections et de droits humains, deux domaines jugés essentiels pour consolider les institutions de l'État sur le long terme.

98. Pas même la présence perpétuelle de la Mission ne signifierait, et encore moins garantirait, le règlement de toutes les « affaires en suspens » dans la mise en œuvre des engagements passés dans les domaines de la politique et de la sécurité. Aujourd'hui, c'est aux institutions iraqiennes qu'il incombe de s'occuper de ces affaires. Ce sont elles qui peuvent plaider en faveur de la paix et de la stabilité à l'intérieur du pays et auprès des acteurs extérieurs. L'ONU doit quant à elle se tenir disposée à appuyer l'Iraq si celui-ci lui en fait la demande.

99. Aucune mission des Nations Unies ne devrait rester éternellement dans un pays. Le dilemme se pose entre le fait de ne pas laisser l'Iraq de côté en procédant à un transfert prématuré des tâches politiques essentielles et le fait de laisser les dirigeants nationaux s'approprier l'avenir de leur pays de manière que toutes ses composantes se sentent en sécurité et représentées. Au vu du chemin difficile que l'Iraq a parcouru pour parvenir à la situation où il se trouve aujourd'hui, si les dirigeants actuels estiment qu'ils n'ont plus besoin de l'appui des Nations Unies dans le domaine politique, il faut les encourager à assumer pleinement, désormais, la responsabilité de la conduite de l'Iraq. Le Conseil de sécurité pourrait proposer de conclure les tâches en suspens pour le temps d'existence qu'il reste à la Mission.

100. Toutefois, dans l'espoir que l'examen servira à rationaliser la MANUI, nous offrons ci-dessous une liste de recommandations ciblées pouvant faciliter le travail pour ce qui touche au présent rapport :

- Au Conseil de sécurité :
  - Entamer une transition des tâches de la Mission en faveur des institutions nationales et de l'équipe de pays des Nations Unies, assortie d'un calendrier et d'indicateurs, d'une manière responsable, ordonnée et progressive (voir par. 54, 55 et 69 à 74).
  - Rationaliser le mandat de la Mission pour la période de transition compte tenu des menaces qui pèsent actuellement sur la paix et la sécurité de l'Iraq (voir par. 76 et 77).
  - Réduire la fréquence des réunions d'information sur la MANUI à deux fois par an (voir par. 84).
- Au Gouvernement iraquien :
  - Examiner si et comment la MANUI pourrait aider l'Iraq à faire face aux menaces et aux problèmes actuels (voir par. 26 à 44), en tenant compte du recentrage proposé de ses priorités (voir par. 78 à 80) et de ses fonctions actuelles (voir par. 61 à 67).
  - Tenir des consultations avec l'ONU dont le Conseil de sécurité en vue de définir les tâches résiduelles que la MANUI transférerait aux institutions nationales et la période à prévoir pour ce transfert (voir par. 79 à 83).
  - Mettre en place avec l'ONU un mécanisme conjoint chargé de superviser la transition de la Mission et la reconfiguration de la présence des Nations Unies en Iraq (voir par. 94).
- Au Secrétaire général :
  - Charger les départements concernés d'entreprendre des examens des capacités civiles et des conditions de sécurité, en vue de proposer sur cette base une révision à la baisse de l'empreinte de la Mission (voir par. 89 et 91).
  - Envisager la mise en place d'une capacité chargée spécifiquement de renforcer et de promouvoir les initiatives et la coopération régionales (voir par. 87).

- À la MANUI :
  - Réorienter les priorités en consultation avec les homologues irakiens (voir par. 78 à 83).
  - Entamer des consultations avec le Gouvernement irakien et l'équipe de pays des Nations Unies sur la transition des tâches résiduelles de la Mission, afin de montrer les progrès accomplis (voir par. 79 et 82).
  - Rationaliser la structure institutionnelle de la Mission (voir par. 92).

101. Je tiens à remercier le Gouvernement irakien, le Gouvernement de la Région du Kurdistan, les dirigeants politiques, la société civile et la MANUI pour leur accueil et leur soutien durant la visite de l'équipe chargée de l'examen stratégique indépendant en Iraq. Je tiens également à les remercier tous, ainsi que le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, les autres entités des Nations Unies et leur personnel, les membres du Conseil de sécurité et les experts thématiques, pour leurs échanges de vues francs et les connaissances dont ils m'ont fait ouvertement part.

---